

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-11\_22\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP *Me/22-07*  
Séance du **13 JUL. 2007**

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente  
du

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL :  
7EME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11<sup>e</sup>/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 7<sup>ème</sup> programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **89 982,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : **54 512 ,00 €**.
  - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89653 - Communes et structures intercommunales : **28 470,00 €**.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER